

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2016

Excusés : Philippe FRANTZ (procuration à Isabelle GEHIN), Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à C. SGARD).

Secrétaire de séance : Philippe FRANTZ

Approbation du Conseil Municipal du 10/10/2016 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- ROCK : sel de déneigement : 3283.20 €
- BIGMAT : fournitures toiture garages de Raon Basse : 2017.30 €
- SIGNAUX GIROD LORRAINE : sécurisation passage clouté devant la mairie : 910.76 €
- Entreprise Gaston MOUGEL : fourniture et pose d'une case en béton ainsi qu'une plaque en granit : 624 €
- SPINELEC : alarme salle polyvalente : 4412.10 €
- SPINELEC : chauffage salle des associations : 4552.90 €

Décisions modificatives :

Rappel de la réglementation : « Le Conseil Municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil de l'emploi de ce crédit ».

Budget commune investissement :

020 (dépenses imprévues) : - 624 €
2138 (autres constructions) : + 624 €

Budget commune fonctionnement :

022 (dépenses imprévues) : - 400 €
6236 (catalogues et imprimés) : + 400 €

Budget eau fonctionnement :

022 (dépenses imprévues) : - 1200 €
6063 (fournitures d'entretien et de petit équipement) : + 1200 €

Budget forêt fonctionnement :

022 (dépenses imprévues) : - 20 €
673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : + 20 €

Voté à l'unanimité

Terrains communaux – baux à ferme – modification au 11/11/2016 :

En date du 17 Octobre 2016, Madame Nicole SOUVAY a informé la commune qu'elle renonçait à louer la parcelle cadastrée section D N°11 U située à Le Grati pour une superficie de 21 ares et 72 centiares.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a la libre appréciation d'affecter cette parcelle à un autre agriculteur et lui demande de l'autoriser à signer l'avenant au contrat qui lie la commune au GAEC de Raon Basse.

Voté à l'unanimité.

Révision des loyers :

La Trésorerie d'Epinal Poincaré, par souci de simplification, propose que la révision des loyers de tous les appartements communaux soit opérée chaque année à la même date selon le dernier indice de référence connu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les avenants aux bails de location.

Voté à l'unanimité.

Avis sur les modifications statutaires concernant la C2VRM : Piscine de la Chapelle aux Bois et Woodies :

En date du 02 Novembre 2016 et dans le cadre de la fusion avec la CAE au 01/01/2017, la C2VRM a modifié ses statuts en termes d'équipements sportifs d'intérêt communautaire concernant la piscine de la Chapelle aux Bois et dans la partie touristique concernant le site des Woodies.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur ces modifications.

Voté à l'unanimité.

Refacturation électricité communs logements les Marronniers et la Racine :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le calcul des communs électricité à refacturer aux locataires des logements des Marronniers et ceux de la Racine. Les calculs sont effectués au prorata de présence des différents locataires.

Appartements de la Racine :

- TALIETTI Mickaël : 31.32 €
- GUERITOT Evelyne : 35.09 €

Appartements les Marronniers :

- PAULUS Valérie : 23.43 €
- MORIZOT Mickaël : 7.81 €
- MORIZOT Edith : 31.24 €
- THIRIAT Marine : 31.24 €
- LAMBOTTE Renée : 31.24 €

Voté à l'unanimité.

Avis concernant la société AGRIWATT SAS et la modification de son unité de méthanisation installée à Aydoilles :

La Préfecture des Vosges demande à ce que le Conseil Municipal statue sur l'agrandissement de l'exploitation de l'unité de méthanisation agricole qui est implantée 14 Route de Vaudéville sur la Commune d'Aydoilles.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

Avis concernant le contrat de présence postale 2017-2020 :

Le bureau de l'Association des Maires de France a refusé de signer en l'état le contrat de présence postale 2017-2020.

Un appel a été mis en ligne sous forme pétitionnaire sur change.org.

L'Association des Maires de France suggère à Monsieur le Maire de le faire approuver par le Conseil Municipal sous forme de délibération.

Voté à l'unanimité.

Tarifs extérieurs location chapiteaux :

La livraison des chapiteaux, assurée par la commune, était jusqu'à ce jour facturée à 1 € du kilomètre pour un aller et retour en dehors de la commune.

A compter du 01 Janvier 2017, Monsieur le Maire propose qu'un maximum de 30 kilomètres soit facturé à 2 € le kilomètre, aussi bien pour les particuliers que pour les associations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'il entérine ces tarifs et qu'il l'autorise à modifier le règlement.

Voté à l'unanimité.

Convention Ecole de Musique :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention à signer avec L'Union Vosgienne des Batteries Fanfares pour la mise en place d'un atelier batteries fanfares et le développement de la pratique des instruments naturels et lui demande l'autorisation de la signer.

Madame Laure KELLER et Monsieur Gilles PIERRE ne prennent pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

Avis sur le rapport de la CLECT de la C2VRM :

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le rapport de la CLECT établi par la C2VRM.

Voté à l'unanimité.

Subvention Lycée Jeanne d'Arc :

Monsieur le Maire propose de statuer sur la demande du Lycée Jeanne d'Arc concernant une demande de subvention pour un échange linguistique et culturel avec un Lycée de Barcelone. Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 30 €.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements dans le personnel : Madame Christelie POUILHES a procédé à une demande de mise en disponibilité d'une durée de trois années à compter du 16 Janvier 2017. Madame Ophélie SAUGEAY-LAURENT a rompu le contrat d'apprentissage qui la liait à la commune.
- Madame Marie-Claude BLAEVOET remercie les bénévoles qui ont œuvré à la mise en place des décorations de Noël à temps complet pendant 7 jours accompagnés des trois employés communaux.
- Madame Laure KELLER informe le Conseil Municipal de son entière satisfaction envers Nathan PATROIS, engagé en service civique.
- Monsieur Gérard TALIETTI informe le Conseil Municipal des problèmes d'alimentation en eau connus par Madame et Monsieur Philippe DESPOIS suite à des travaux forestiers exécutés par l'entreprise Forêts et Bois de l'Est.
- Monsieur Gilbert MANGIN rappelle au Conseil Municipal qu'une commission forêt aura lieu ce samedi 03 Décembre avec la participation de l'Office National des Forêts afin de communiquer sur les travaux forestiers 2017. Il informe également le Conseil Municipal que les formations proposées par les Communes Forestières sont ouvertes à tous les membres de la commission forêt.